

Société Musicale de Méry

En juin dernier, à l'occasion de la Fête de la Musique, la Société Musicale de Méry a offert un concert à l'église de Méry pour le plus grand plaisir d'un public nombreux.

Les prochains rendez-vous avec la Société Musicale, le samedi 22 janvier 2011 pour son grand Loto et le lendemain, le dimanche 23 après-midi pour son grand concert d'hiver.



Etat-Civil

Naissances :

le 30/07/2010 Maxence Damien BERNARD
le 01/08/2010 Julien Eric PORTIER
le 16/08/2010 Léo Philippe Eric MANSUY
le 26/08/2010 Kylian Sophian Cédric AUDIFFREN
le 14/11/2010 Dany Mickaël NICOLAS



Mariages :

le 14/08/2010 Pascal BROGNIEZ et Marianne ANDRY
le 11/09/2010 Michel LOUIS et Séverine COURDAVAULT



Décès :

le 04/08/2010 Bernard BARBOSA
le 06/09/2010 Jacques PONCELET
le 11/10/2010 Monique HUSSON, veuve LALLEMENT
le 24/10/2010 Fernande PLACE, veuve CORNET
le 06/11/2010 Robert RIVIERE
le 24/11/2010 Jean-Jacques EON
le 25/11/2010 Jeannine CASANOVA, épouse TROADEC



Agenda

JANVIER

8 : Vœux du Maire
22 : Loto organisé par la Société Musicale de Méry
23 : Concert d'hiver par la Société Musicale de Méry

FÉVRIER

13 : Repas des anciens
19 : Belote organisée par l'UNCAFN de Méry`

MARS

5 : Loto organisé par les Sapeurs-Pompiers
11 : Belote organisée par le Club du Renouveau
27 : Carnaval

DON DU SANG

Mercredi 18 Mai 2011
Mercredi 3 Août 2011
Mercredi 23 Novembre 2011



Location d'un trou de pêche au lieu-dit «Les Patûres»
d'une superficie de 50 ares.

Disponible à compter du 1^{er} février 2011.

Les offres sont à adresser ou déposer sous pli cacheté à la mairie de Méry-sur-Seine pour le 15 février 2011, délai de rigueur.

VIVRE A MERY

Bulletin municipal d'informations

LE MOT DU MAIRE

Commencés sous le précédent mandat, les travaux d'aménagement du centre bourg se poursuivent activement. Ces travaux concernent essentiellement la réfection des rues. Conjointement, nous procédons à l'enfouissement des réseaux avec l'aide du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube.

Dans ce programme de réaménagement du centre bourg, qui comprend le requalibrage des rues et des trottoirs, nous avons souhaité ajouter un aménagement environnemental. Ainsi, l'éclairage public est à chaque fois entièrement refait avec des lampadaires modernes.

En 2011, nous allons procéder à la réfection de quatre rues. Sont concernées par ce programme, la rue de derrière le parc qui dessert les bâtiments de l'ASSAGE, la rue de la Paix, la rue de Bourdeaux et la rue Delaitre.

A ce programme de voirie nous avons ajouté la construction d'une classe maternelle qui sera fonctionnelle à la prochaine rentrée scolaire.

Comme chacun pourra s'en rendre compte, ce sont encore des investissements importants qui vont être réalisés en 2011.

Dans un contexte économique difficile accentué par la réforme de la Taxe Professionnelle, nous devons dégager les marges qui nous permettent de financer nos investissements.

Grâce à une gestion rigoureuse, nous avons tenu notre engagement de ne pas augmenter les impôts locaux depuis de nombreuses années afin de stabiliser la pression fiscale des ménages et des entreprises.

Avec la réforme des collectivités territoriales annoncée nous aurons certainement l'obligation de modifier les règles en matière de gestion au sein de nos collectivités.

Mais de ceci, nous aurons l'occasion d'en parler le moment venu.

A la veille de cette nouvelle année je souhaite à chacun une bonne et heureuse année.

Que cette nouvelle année soit pour tous chaleureuse et porteuse d'espoir notamment pour les plus démunis.

Le Maire, René MARIE

Décembre 2010



Le recensement de la population 2011

Le recensement de la population de Méry-sur-Seine se déroulera du 20 janvier au 19 février 2011.

Vous recevrez la visite d'un des 3 agents recenseurs qui sera muni d'une carte officielle.

Celui-ci est soumis au secret professionnel. Il vous remettra les questionnaires à remplir concernant votre logement et les personnes qui y habitent. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Votre participation est essentielle et obligatoire.

Les agents recenseurs à Méry-sur-Seine sont :

Arlette CHEVILLARD
Astrid PULBY
Brigitte JERÔME

Voir les informations complémentaires dans la note jointe au bulletin.



Le Maire, René Marie

Le gaz à Méry-sur-Seine ! GDF-SUEZ vous informe !

Votre commune est aujourd'hui desservie en gaz naturel.

Comme vous le savez, de grands changements ont affecté le marché de l'énergie en France depuis quelques années : séparation des activités commerciales et de distribution des deux grands acteurs historiques, EDF et Gaz de France, ouverture du marché de l'énergie à la concurrence et, plus récemment, fusion de Gaz de France avec SUEZ, pour donner naissance à un nouvel acteur GDF SUEZ.

Afin d'aider vos concitoyens à mieux comprendre ce nouveau paysage énergétique, nous nous permettons de vous rappeler les contacts utiles mis en place par GDF SUEZ.

URGENCE SECURITE GAZ : appeler le GrDF au 0 800 47 33 33 (appel gratuit depuis un poste fixe)

Pour le raccordement au gaz naturel : appeler le Grdf au 0 810 224 000 (prix d'un appel local)

Si vos administrés ont un contrat de gaz naturel ou d'électricité Gaz de France DOLCE VITA : 09 69 324 324 (appel non surtaxé) ou www.docevita.gazdefrance.fr

Toutefois, il est à noter que depuis l'ouverture à la concurrence, il existe d'autres fournisseurs que GDF-SUEZ.

La Gendarmerie recrute !

La gendarmerie a besoin de recruter rapidement des gendarmes adjoints volontaires.

Selon certaines conditions (âge, taille, moralité...) les candidats signent un contrat de 2 ans qui peut être renouvelé par un nouveau contrat de 3 ans, soit 5 ans de contrat au total avec la possibilité au cours de celui-ci de passer le concours d'entrée à l'école des sous-officiers de gendarmerie afin de poursuivre une carrière au sein de l'armée.



Vous pouvez vous renseigner en fonction de votre lieu de résidence auprès des personnes suivantes :

Brigade de Romilly-Sur-Seine :
Adjudant COITEUX Cyril
ou gendarme HORODHECKI Priscilla

PSIG de Romilly-Sur-Seine :
Gendarme MORETAIN Jean-Paul

BT de Nogent-Sur-Seine :
Major MARICHAL Francis

BT de Villenaux- La-Grande :
Adjudant REY Ludovic

BT de Marcilly-Le-Hayer :
Gendarme BERTRAND Erwan



Per ignem et aquam

Car telle est la devise de la commune.

Pour les non latinistes cela signifie « par l'eau et par le feu ».

Autrement dit, la commune a toujours été confrontée aux incendies et aux inondations.

Des maisons de bois entrelacées de torchis, en voilà la cause.

Un premier incendie qui a marqué nos esprits est celui de février 1815, lors de la campagne de France. Prussiens et Français s'entre-déchiraient. Et l'on ignore encore si ce ne sont pas les forces napoléoniennes qui mirent le feu à la commune, afin de repousser l'offensive ennemie.

L'incendie dura près de sept jours tandis qu'une partie de la population se réfugiait dans la vallée, sur la Seine, au lieu dit l'île Pétré.

Quoi qu'il en soit, la commune fut couchée sur l'héritage de l'Empereur, émue par le désarroi de la population mérycienne. Cela permit à la commune de financer la mairie et ses deux écoles.

Plus près de nous, l'incendie de 1911, dans le bas de la rue de Bourdeaux et de la ruelle des Retranchements. Une bonne dizaine de maisons furent détruites ainsi que le clocher d'une église, à l'emplacement de la tour Jeanne d'Arc. Le feu serait parti d'un tas de bois incendié par des gamins derrière la boulangerie, rue Montpellier.

Dans la série inondation, il faut bien évidemment se remémorer la crue de 1910 qui affecta fort la capitale. Celle de 1956 se montra également fort importante...

Depuis ces événements tragiques, des matériaux de construction incombustibles furent employés, limitant les risques de départ de feu. S'ajoute à cela un corps de sapeurs-pompiers équipé de puissantes pompes motorisées. Quant aux inondations, elles sont à ce jour écrêtées par le barrage réservoir Seine, mais leur risque de retour existe toujours.

Chassez le naturel, il revient au galop...

Quel est le nom du maire de la commune, à l'origine du tout à l'égout, du collège et du terrain de camping ?

Pierre Benoit



Précarité énergétique et tarifs sociaux



Le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) vous informe sur la précarité énergétique et les tarifs sociaux.

La prise en compte des consommateurs démunis fait partie des composantes du service public. Le droit à l'électricité et au gaz pour tous est inscrit dans la loi qui a mis en place divers dispositifs, notamment le tarif d'électricité de première nécessité et le tarif spécial de solidarité pour le gaz naturel.

De nombreux ménages auboisi en situation de précarité ne bénéficient pas de ces tarifs sociaux alors qu'ils y ont droit ! Renseignez-vous ! Le tarif d'électricité de première nécessité (TPN) a été mis en place par décret le 8 avril 2004, en application de la loi du 10 février 2000 de modernisation et de développement du service public de l'électricité.

Quant au tarif spécial de solidarité (TSS) pour

le gaz naturel, il a été introduit par la loi du 7 décembre 2006 relative au secteur de l'énergie et ses décrets d'application du 13 août 2008. Ces tarifs sociaux donnent droit à des réductions variant de 70 à 160 € pour l'électricité et de 17 à 118 € pour le gaz selon la taille de la famille et ses usages de l'énergie.

Si les tarifs sociaux sont accessibles aux familles bénéficiant de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C), sur plus de 10000 ayants-droit, seulement 5600 ménages auboisi en ont bénéficié en 2009. De surcroît, depuis le début de cette année, le nombre de bénéficiaires du TPN a chuté de 30%.

Le médiateur national de l'énergie a demandé à ce sujet à EDF d'appliquer la réglementation sans restriction afin de ne pas priver des milliers d'usagers du tarif social.